



Quels sont mes droits pour congés payés en longue maladie

Par **floriane80**, le **19/02/2015** à **13:30**

bonjour je suis en arrêt de maladie depuis 1 an et demi longue maladie j'avais un solde de cp de 27.50 l'année dernière mon entreprise suite à ma demande m'a réglé la moitié j'avais gardé des jours pour ma reprise de cette année mais ma maladie ne me permet pas de reprendre mon activité il me reste 15 jours ont ils le droit de ne pas me payer mon solde avant 31 mai ne sachant pas si je pourrais reprendre mon activité professionnelle

Par **P.M.**, le **19/02/2015** à **15:31**

Bonjour,

L'employeur n'avait même pas le droit de vous en payer une partie et le solde de ces congés payés reportés jusu'à la reprise du travail du fait de l'arrêt-maladie ne peuvent normalement être payés qu'en cas de rupture du contrat de travail...

Par **floriane80**, le **20/02/2015** à **10:51**

merci pour votre réponse je me doutais un peu